

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, JEUDI, 22 FEVRIER.—M. l'Orateur met devant la chambre le rapport des commissaires pour le soutien des invalides et des enfants trouvés dans le district de Québec, pour 1845; Seize pétitions sont présentées et mises sur la table.—M. Fournier fait un rapport favorable sur la pétition de O. E. Casgrain et autres, et présente un bill pour transporter le bureau d'enregistrement du comté de l'Islet de l'endroit où il se tient maintenant à la paroisse de l'Islet;—seconde lecture, le 5 mars.—L'hon. M. LaFontaine présente:—Réponse à une adresse du 12 du courant, demandant un état du nombre des actions intentées et pendantes, et des jugemens dans les actions rapportées pendant les douze derniers mois, dans la cour supérieure du banc de la reine pour le district de Montréal; et aussi Réponse à une adresse de la même date demandant les documents relatifs à l'affaire de Joseph Donagan; et aussi Réponse supplémentaire à une adresse du 29 ultimo, demandant copie d'aucune correspondance entre le gouvernement exécutif et M. les juges Badard et Aylwin; pour être imprimé.—L'hon. M. Illicks présente:—Réponse à une adresse demandant un état des péages prélevés sur le chemin planchéié et macadamisé dans le Haut-Canada, pendant 1847 et 1848; pour être imprimé.—L'hon. M. Price présente:—Réponse à une adresse du 13 du courant, demandant une liste des personnes actuellement employées dans le bureau des bois de la couronne à Bytown, et un état des dépenses de la commission d'enquête sur le dit bureau en 1845 et 1846.—Sur motion de l'hon. M. Boulton, le bill du conseil, pour établir de meilleures dispositions pour protéger les biens des personnes qui meurent intestat dans le Haut-Canada, est lu pour la première fois;—seconde lecture, jeudi prochain.—M. Chabot présente un bill pour amender la charte de la société littéraire et historique de Québec.—seconde lecture, jeudi prochain.—M. Chauveau présente un bill pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le district de Québec;—seconde lecture, jeudi prochain.—M. Beooks présente un bill pour permettre à la compagnie des terres de l'Amérique Britannique de favoriser et établir des manufactures dans les townships de l'Est du Canada;—seconde lecture, le 12 mars.—M. Michot présente un bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie de transport de Québec;—seconde lecture, le 12 mars prochain.—M. Notman présente un bill pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de bienfaisance et pour protéger d'une manière plus efficace les fonds d'elles contre la fraude ou le mauvais emploi;—seconde lecture, jeudi prochain.—Sur motion de M. Guillet, une adresse est votée, demandant "copies de tous comptes de recettes et dépenses que peut avoir rendus Louis Eléonore Dubord, Ecr., de la gestion qu'il a eue des biens des Jésuites dans le district des Trois-Rivières pendant qu'il en était Pagan."—Sur motion de M. Chabot, une adresse est votée, demandant "copie de toutes représentations, plaintes, mémoires ou requêtes de la part de W. K. McCord, Ecr., surintendant de police de la cité de Québec, relativement à la tenue du bureau du greffier de police de Québec, depuis que le dit W. K. McCord est surintendant de police; ainsi que copies des plaintes et représentations du dit W. K. McCord sur l'assiduité et non-assiduité des juges de paix aux sessions hebdomadaires des dits magistrats; et copie de toutes communications entre le dit W. K. McCord et le gouvernement exécutif et les greffiers de la paix et les juges de paix relativement aux objets ci-dessus; et copie de l'enquête faite par ordre du gouvernement exécutif l'année dernière en conséquence des dites plaintes, et copie de tous documents relatifs aux objets ci-dessus."—Sur motion de M. Chabot, un comité spécial est nommé pour s'enquérir de la manière dont le bureau des greffiers de la paix de Québec a été et de la manière dont les registres, documents et records du dit bureau sont tenus; et s'il y a des abus ou non ou défauts dans la tenue du dit bureau, et le garde et tenue des dits registres, documents et records, et des moyens de remédier à ces abus ou défauts.—Sur motion de M. Chabot, une adresse est votée, demandant "un état des honoraires, revenus et salaires des greffiers de la paix de Québec, pour les années 1844, 45, 46, 47 et 48, et aussi le nombre de causes et poursuites intentées pendant les dites années devant le surintendant de police et devant les magistrats de district, et le montant des honoraires des dits greffiers sur chaque poursuite ou action; le nombre des poursuites sommaires pour assaut et batterie ou infraction de la paix; le nombre de cautionnements donnés et fournis, et les honoraires des dits greffiers sur chaque; le nombre d'arrestations ou détentions présentées devant les grands jurés des quartiers de session de la paix, et la nature des accusations et les honoraires des dits greffiers sur ceux; le nombre de warrants pour appréhender et emprisonner, et les honoraires des dits greffiers sur ceux."—Sur motion de M. Lenoix, une adresse est votée, demandant "un état détaillé et intelligible des honoraires et émoluments qu'ont perçus les protonotaires de la cour du banc de la reine du district de Québec, dans les années 1846, 1847 et 1848, indiquant séparément d'où proviennent les dits honoraires et émoluments pour chaque année, avec en outre les dépenses et déboursés détaillés de leur bureau pour chaque année et les profits nets à eux restant pour chaque année, déduction faite des dits déboursés, et de plus un état des argens restés entre leurs mains et en leur possession tant sur les dépôts judiciaires que sur les argens déposés entre leurs mains dans les ratifications, et qui sont encore actuellement en leurs mains et possession depuis et y compris 1840, indiquant dans quelles causes ces argens ont été déposés, et depuis quel temps ils sont payables."—Sur motion de M. Christie, une adresse est votée, demandant "les plans qui sont en la possession du gouvernement exécutif indiquant la ligne que l'on se propose de suivre pour le chemin de fer entre Halifax et Québec, tel que recommandé dans un rapport fait par le Brevet major Wm. Robinson, du corps des ingénieurs royaux, et contenu dans une dépêche du secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, transmise par message de son excellence le gouverneur-général, le 30 janvier dernier."—M. Fournier présente un bill pour séparer la paroisse de St. Antoine de l'Isle aux Grues de la municipalité de l'Islet, et en faire une municipalité particulière;—seconde lecture, le 4 mars prochain.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de renouvler son

ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELEAU.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant servir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons rassemblés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Insultes Canadiens de Montréal de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de M. l'hon. A. N. Morin, Ph. E. P. Taché, l'hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, G. Lévesque, Ch. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Douce et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et protéger les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les Familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux paravols par volume de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., Libraires, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie., Libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Compagnies, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibeaud—George de Bourberville—George Cartier—P. Chauveau—Renaud Chénier—Dlle Odile Charrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnier—A. J. Guiguet—P. Haug—N. D. J. Jaumière—Jean Jacques Lariguet—Pierre LaViolette—Léonide de Marconay—J. Lemire—Eugène L'Écuyer—J. T. Lorranger—A. N. Morin—Charles Mondet—Dominique Mondet—J. B. Meilleur—J. D. Miron—Amédée Papineau—Pierre Poit Clergé—J. Phelan—O. Polier—Ls. Plamondon—Léon Potel—El. Parent—Joseph Quessnel—J. S. Raymond—A. S. Soular—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vendelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et de le publier en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—joo.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le temps ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.; La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. etc. CE CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EX DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en Gros. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux derniers années, et elle est sous la surveillance immédiate de ses Révérends ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres prof. seigneurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation, par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue dominée l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre, et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour une année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2, 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Angus Macdonell, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. in Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hume, H. Holton, Damasc Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

Prend la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Laurent et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oumet, écr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, à établi son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues

NO FRE-DAMIE ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

- On exécute à cette adresse, sous toutes impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONSAISEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, française port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes rates for six lines and above, and below six lines, with and without illustrations.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Écote près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.